

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.18

Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'Elior enseignement pour assurer les missions d'agent de restauration

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des intéressées,

Considérant l'externalisation de la prestation de service de restauration scolaire auprès de la société ELIOR ENSEIGNEMENT durant la prochaine année scolaire 2018/2019 auprès des écoles de la commune de Marmande,

Considérant que la nouvelle organisation du service entretien des bâtiments communaux et nettoyage des écoles Maternelles et Primaires a été validée lors du Comité Technique du 23 juillet 2018,

Considérant que les mises à disposition des agents du service Education seront validées lors du prochain Comité Technique,

Il est nécessaire de mettre à disposition de cette société quatre agents, adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire, et un agent adjoint technique titulaire, pour exercer les fonctions d'agent de restauration à raison de 70% de leur temps de travail, pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Il sera établi une convention financière entre la Mairie de Marmande et la société ELIOR ENSEIGNEMENT (cf. Annexe). Le remboursement se fera semestriellement sur présentation de justificatifs. Un bilan sera effectué à la fin de la durée de ces mises à disposition.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** la mise à disposition de quatre agents, adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire, et d'un agent adjoint technique titulaire, pour exercer les fonctions d'agent de restauration auprès de la société ELIOR ENSEIGNEMENT
- Approuve** la signature de conventions réglant les modalités notamment financières des mises à disposition
- Précise** que la société ELIOR ENSEIGNEMENT remboursera à la Ville de Marmande le montant des rémunérations et des charges sociales afférentes à ces agents selon les modalités prévues dans les conventions sur présentation de justificatifs
- Propose** que les conventions de mise à disposition soient conclues pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Votants : 33 Abstention : 02 (M.CERUTI, S.BORDERIE) Exprimés : 29 Contre : 00 - Pour : 29
Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le ~~27~~ 27.09.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le ~~28~~ 28.09.2019.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows the official seal of the Municipality of Marmande, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '10400'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Benquet'. Below the signature is a small horizontal dash.